

Motion 2376

pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'enquête menée par le service de recherche en éducation (SRED) dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le DIP de réaliser une enquête auprès des familles genevoises ayant au moins un enfant scolarisé dans les écoles publiques genevoises de l'enseignement obligatoire et secondaire II, afin de déterminer les difficultés qu'elles rencontraient dans l'organisation des vacances scolaires, leur avis sur leur répartition actuelle et leurs souhaits quant à une éventuelle modification ;
- le résultat de cette enquête rendue en janvier 2017¹ et dans laquelle il est dit que :
 - la plupart des familles souhaitent que les vendredis qui suivent des jeudis fériés (Ascension, Jeûne genevois) soient des jours de congé pour les élèves ;
 - s'il était envisagé de modifier la durée des périodes de vacances scolaires, la formule qui aurait le moins d'impact en termes d'organisation sur les familles serait une semaine de moins en été et une semaine de plus à Pâques ;
- que le canton de Genève se situe dans la moyenne nationale avec 13,5 semaines de vacances annuelles accordées aux élèves et qu'il n'y a pas lieu de modifier cette durée ;
- que tout octroi de jours de vacances supplémentaires devra donc être compensé ;
- que l'absentéisme en classe est extrêmement élevé les vendredis qui suivent les jeudis fériés (Ascension, Jeûne genevois) de même que le lundi, le mardi et le mercredi matin précédant les vacances de Pâques ;
- que, selon le calendrier des vacances scolaires et la date à laquelle tombent les fêtes de Pâques, la période scolaire entre la fin des vacances de Pâques et le début de celle d'été peut aller jusqu'à 13 semaines ;

¹ <http://www.ge.ch/recherche-education/welcome.asp>

- que cette longue période sans pause est susceptible d’entraîner une fatigue excessive des élèves ;
- que l’octroi d’un jour de congé supplémentaire le vendredi suivant le jeudi de l’Ascension permettrait aux élèves de faire une pause entre les vacances de Pâques et la pause estivale ;
- que la majorité des cantons suisses ont deux semaines de vacances à Pâques (sauf BS, TI et VS) ;
- que la majorité des cantons ont des vacances d’été d’une durée de 4 et 6 semaines et que le canton de Genève fait partie, aux côtés des cantons du Tessin et de Fribourg, des 3 cantons qui accordent le plus de semaines de vacances en été (10 semaines pour le Tessin, 8 semaines pour Fribourg et Genève) ;
- qu’il est souvent difficile pour les parents d’occuper leurs enfants pendant toute cette période, eux-mêmes ne bénéficiant pas d’autant de vacances ;
- qu’une semaine de vacances de moins en été pourrait soulager les familles en termes d’organisation ainsi que financièrement,

invite le Conseil d’Etat

à modifier la grille des jours de congé et les vacances scolaires des élèves du canton de Genève afin de tenir compte des résultats de l’enquête communiqués par le SRED au mois de janvier 2017 en :

- fixant les vacances de Pâques à partir du Vendredi Saint, suivi de deux semaines complètes ;
- accordant congé aux élèves le vendredi qui suit le jeudi de l’Ascension ;
- réduisant d’une semaine la durée des vacances d’été (rentrée une semaine plus tôt).